

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_102**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES-LES-VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 24/06/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 80 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE MUTUALISÉ TECHNIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, MICHELET Jacky, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, BARDE Robert, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, SYLVESTRE Dominique, MURDINET Armand, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLEMENT Danielle, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, TEUFERT Romain, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane
Monsieur PERTUSA Pascal a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur OUDILLE Xavier
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur GALLAND Jean-François
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame ILIOZER-BOYER Nathalie a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame DALLARD Laurence

Au vu du schéma de mutualisation approuvé lors du conseil communautaire du 26 novembre 2015, la Communauté d'agglomération et la Ville de Valence se sont dotés de services techniques communs.

Ce service mutualisé regroupe :

- **Les ateliers bâtiments** : Ces activités sont liées à l'entretien, la maintenance à l'identique, les petites confections et les menus travaux (dits de « premier niveau ») et les interventions de sécurité et d'urgence
- **L'atelier mécanique** : Ces activités sont liées à la gestion, la maintenance du parc de véhicules et des matériels ainsi que des missions spécifiques
- **Le patrimoine bâti** : Ces activités sont liées au suivi de l'entretien, de la réfection, de la rénovation, de la restructuration, de la création et de la déconstruction des bâtiments
- **La voirie et la signalisation** : Ces activités sont liées à la maîtrise d'ouvrage et à la conduite d'opérations mineures, assistance à maîtrise d'ouvrage et exploitation et maintenance des voiries
- **Les agents fonctionnaires de l'Assainissement** : les agents relevant du droit privé peuvent être pris en charge directement par la régie autonome *a contrario* des agents relevant du droit public, le budget annexe porte depuis 2019 cette masse salariale. Les quotités relatives à la compétence eaux pluviales sont refacturées au budget général, celle pour l'assainissement collectif et non collectif à la régie autonome.

Suite aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes, les dépenses et recettes de ces services communs vont être progressivement incorporées au budget général en cours d'année 2021. Aussi, le compte administratif 2020 est le dernier en année pleine pour ce budget annexe.

Le budget est régi par nomenclature M14.

Le compte administratif 2020 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	9 525 134,93	89 359,46
Dépenses 2020	9 525 134,93	148 580,48
Résultat 2020	0,00	-59 221,02
Résultat reporté 2019		-269 778,85
Résultat Cumulé 2020	0,00	-328 999,87

Le déficit cumulé correspond à la part des investissements non couverts par les amortissements. Dans la mesure où les biens acquis ont des durées de vie entre 5 et 10 années, un déficit récurrent apparaît. Pour autant, une fois les services communs arrivés à maturité, ces déficits ont vocation à s'éteindre.

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est annexée à la délibération du compte administratif du budget principal.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
2018	7 836 464,90 €	7 836 464,90 €	- €	119 796,84 €	25 461,41 €	- 94 335,43 €
2019	9 983 583,07 €	9 983 583,07 €	- €	106 923,17 €	52 347,73 €	- 54 575,44 €
2020	9 525 134,93 €	9 525 134,93 €	- €	148 580,48 €	89 359,46 €	- 59 221,02 €

Les dépenses de fonctionnement avaient fortement augmenté en 2019 en raison de la prise en charge des charges de personnel des agents publics de la régie assainissement. Cette dépense est intégralement refacturée soit au budget général pour la compétence Eaux pluviales soit à la Régie de l'assainissement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des frais de personnel, 8,500 M€ : 1,935 M€ concernent l'assainissement pour le paiement des agents publics mis à disposition de la régie autonome, la part relevant des services techniques mutualisés est donc de 6,565 M€, soit -141 k€ par rapport à 2019.

- Des charges à caractère général, 0,963 M€ : elles diminue notamment le carburant pour l'ensemble des services mutualisés, les matériaux et matériels du service voirie signalisation...

Les recettes sont composées majoritairement des participations des adhérents et donc, à compter de 2019, du remboursement des frais de personnels liés à l'assainissement. Par ailleurs, la recette du FCTVA fonctionnement a également été constatée (36 k€).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées de l'acquisition d'un chariot élévateur pour la voirie (44 k€), l'acquisition d'un fourgon type Master (24 k€) et des équipements, outillages, des équipes de terrain.

Les recettes correspondent aux amortissements (62 k€) et du FCTVA (28 k€).

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de ce compte administratif.

La présidence est assurée par monsieur Christian GAUTHIER, 2^{ème} Vice-président.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif 2020 du budget annexe Services Mutualisés Techniques,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 1 voix

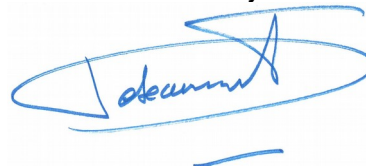
MEJEAN Florent

N'a pas pris part au vote : 1 voix

DARAGON Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 12/07/2021
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 09/07/2021 

ID : 026-200068781-20210630-2021_DELIB102-BF

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.